vernement américain continue d'insister sur leur suppression, la Chambre est d'avis que de telles garanties doivent être maintenues.

[Francais]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député d'Oshawa-Whitby. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la motion requiert le consentement unanime de la Chambre avant d'être présentée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, il n'est donc pas possible de saisir la Chambre de la motion.

QUESTIONS ORALES

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET LE RÉGIME DE REVENU GARANTI

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le bill sur le régime de revenu familial garanti, présenté hier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), applique aux allocations des enfants à charge une norme de besoin familial sensiblement différente de celle du bill sur la réforme fiscale présenté par le ministre des Finances, le gouvernement songe-t-il à modifier la mesure fiscale pour uniformiser les normes des deux bills sur les besoins familiaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

LE RÉGIME DE REVENU FAMILIAL GARANTI

LE PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'ÉTUDE DU BILL—LES PROPOSITIONS DU QUÉBEC

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Dans le communiqué publié hier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le régime de revenu familial garanti était présenté comme un élément de la lutte contre la pauvreté. Le premier ministre est-il disposé à indiquer à la Chambre quand sera rendu public un programme gouvernemental cohérent de lutte contre la pauvreté afin que nous puissions étudier en pleine connaissance de cause le projet de loi présenté hier par le ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'approche d'ensemble a été esquissée, il y a près d'un an, par le ministre dans son Livre blanc et les modalités ont été rendues publiques à présent dans le projet de loi sur le régime de revenu familial garanti et, auparavant, sous la forme de l'augmentation du supplément de revenu garanti.

[M. Broadbent.]

L'hon. M. Stanfield: Je me demandais justement si c'était bien cela que le premier ministre avait à l'esprit. A la suite de la proposition qui aurait été faite au premier ministre par son homologue québécois, tendant à ce que les provinces puissent déterminer elles-mêmes le montant des allocations familiales versées par le gouvernement fédéral sous réserve du respect de certaines normes nationales, le gouvernement étudie-t-il cette proposition et envisage-t-il de consulter les provinces sur ce sujet avant que nous ne procédions à la deuxième lecture de ce projet de loi?

Le très hon. M. Trudeau: La Chambre s'en souviendra, lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social élaborait le bill sur le régime de revenu familial garanti, il a eu des entretiens avec toutes les provinces pendant une longue période de l'hiver et du printemps derniers. En fait, les propositions que nous avons présentées à la conférence de Victoria suivaient de peu une réunion du ministre avec ses homologues des provinces, et indiquaient que le gouvernement fédéral était disposé à verser encore 150 millions de dollars pour tenter de faire face à certaines améliorations proposées dans les différentes provinces. Nous estimons avoir beaucoup fait pour donner droit aux demandes des provinces.

La lettre du premier ministre du Québec, reçue il y a une semaine à peine, contient une proposition intéressante. Cependant, elle ne nous est pas parvenue à temps pour que nous puissions modifier le bill, étudier la proposition en détails ou mener des consultations, comme l'aurait voulu le député, avec d'autres provinces éventuellement intéressées. Pour le moment, je dois me borner à dire que nous nous réjouissons de voir le premier ministre Bourassa en l'occurrence tout au moins, expliquer de façon un peu plus détaillée le genre de collaboration qu'il juge nécessaire pour arriver éventuellement à un accord constitutionnel. Nous sommes donc disposés à étudier avec lui cet arrangement d'ordre administratif, mais tant que cela n'aura pas été fait, je ne puis faire savoir à la Chambre si nous l'accepterons ou non ni si nous en discuterons avec d'autres provinces. La proposition est intéressante et nous la prenons en considération.

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Le gouvernement envisage-t-il la possibilité d'effectuer les modifications requises afin de se conformer aux exigences du gouvernnement de la province de Québec?

Le très hon. M. Trudeau: Je crois, monsieur le président, que j'ai essayé de répondre à cette question, alors qu'elle était posée par le chef de l'opposition, mais je peux répéter à l'honorable député que le premier ministre de la province de Québec, en refusant l'entente de Victoria, avait dit qu'il agissait ainsi parce qu'il voulait une clarification de l'interprétation de clauses que nous discutions en matière constitutionnelle et de sécurité sociale. Si la proposition qu'il fait est une indication qu'il désire clarifier ces clauses, nous en sommes très heureux, et je répète que nous sommes disposés à discuter avec lui des possibilités de modifier notre loi, si cela est de nature à aboutir aux buts proposés.